

RAPPORT MORAL DE L'AMAPA

ANNÉE 2019

Pour la 9^{ème} année consécutive, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport moral de l'AMAPA et je vous remercie de vous être déplacés pour assister à notre Assemblée Générale annuelle dans le contexte si particulier de la crise sanitaire.

Avant d'évoquer l'activité de l'AMAPA, je tiens à rendre hommage à l'un de ses fondateurs, le producteur Jacques Dercourt qui s'est éteint quelques jours avant le confinement après avoir prononcé cette dernière facétie : « quand je ne serai plus là, faites-moi plaisir, allez boire un coup à ma santé ».

Jacques fut l'un des pionniers de la production indépendante et a marqué l'histoire de la production avec des œuvres emblématiques telles que « Les Brigades du tigre » ou « Châteauvallon ». Dès 2002, il a œuvré au rapprochement des auteurs et des producteurs en co-crédant l'AMAPA qu'il présidera pendant 9 ans. Jacques a su insuffler à l'AMAPA la bienveillance et les qualités d'écoute qui étaient les siennes et que nous nous efforçons, grâce à votre collaboration à tous, de perpétuer depuis des années.

En raison de la crise sanitaire qui a suspendu brutalement l'activité de nos métiers et reporté la date de notre Assemblée Générale, nous avons choisi de vous présenter le bilan des médiations sur la période de janvier 2019 à octobre 2020. Comme vous le constaterez à travers le rapport d'activité de notre Déléguée Générale, le volume des médiations n'a pas faibli, et cela malgré le confinement. Au contraire, durant cette période particulièrement anxiogène, certains professionnels ont fait appel à l'AMAPA avec d'autant plus d'insistance qu'ils sentaient leur activité menacée. Notre association, par l'intermédiaire de notre Déléguée Générale, a ainsi intensifié sa mission de conseil auprès des professionnels.

Ces 22 mois d'activité montrent que si les médiations dans le répertoire du documentaire restent majoritaires, la part des médiations en fiction TV ou cinéma est restée stable. En revanche, pour la première fois nous enregistrons un nombre jamais égalé de demandes de médiations dans le secteur de l'animation puisque depuis janvier 2019 l'AMAPA a reçu 6 demandes alors qu'aucune n'avait été traitées en 2018 dans ce répertoire. Les médiations concernant les web-series sont elles aussi en augmentation (3 depuis le début 2019 contre 0 en 2018).

On notera également que les médiations entre sociétés (producteur et distributeur) sont devenues une activité régulière de l'AMAPA et montrent que les professionnels recourent facilement à nos services en cas de litiges.

Enfin, nous nous réjouissons que l'AMAPA ait tenu avec succès sa première médiation entre auteurs portant sur un conflit en cours d'écriture et espérons que cela encouragera les auteurs dont nous connaissons les litiges liés notamment à la difficulté de l'écriture collaborative, à nous saisir.

L'activité constante de l'AMAPA et sa bonne connaissance auprès des professionnels a convaincu 2 nouveaux membres de nous rejoindre : l'**ARP** en novembre 2019 et la **GAARD** aujourd'hui. Nous nous félicitons de l'intérêt que ces deux organisations emblématiques portent à nos travaux et saluons leur arrivée avec soulagement car leur adhésion pourrait permettre de stabiliser notre situation financière.

Nous avons profité de l'adhésion de l'**ARP** pour former de nouveaux médiateurs dans le domaine du cinéma et avons étendu la formation aux secteurs du web, de l'animation et de la distribution afin d'enrichir notre famille de médiateurs. Cette formation, dispensée en février 2020 par Alain Pekar-Lempereur, a rencontré un vif succès puisqu'une quinzaine de professionnels étaient présents.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire nous avons dû renoncer à tenir la formation complémentaire à destination de nos médiateurs en exercice comme nous l'avions organisée en 2018 avec Tanguy Roosen. Nous espérons qu'il sera possible de la planifier en 2021 car

cette formation répond à des besoins très variés et complète l'indispensable expertise de nos médiateurs.

L'épidémie de Covid qui a mis à l'arrêt notre profession durant plusieurs mois a conduit les organisations de producteurs à s'accorder en vue de la reprise des tournages. Une charte de bonnes pratiques rédigée à l'initiative du SPI et recommandant le recours à l'AMAPA et/ou au CSA en cas de différend, a été signée le 22 septembre dernier en présence des représentants de 6 organisations de producteurs. Par cette signature qui survient dans un contexte d'incertitude liée à la poursuite de l'épidémie, les professionnels de l'audiovisuel témoignent de leur volonté de collaborer au service de l'intérêt collectif, comme il en va de chacun des membres de l'AMAPA que je tiens à remercier chaleureusement ici.

Comme chaque année je remercie également les équipes de la PROCIREP d'accueillir l'AMAPA dans les meilleures conditions et de lui offrir l'expertise technique nécessaire à son bon fonctionnement.

Et à vous, mes chers collègues du bureau, je vous témoigne toute ma reconnaissance et mon amitié pour votre engagement auprès de notre association.

Anne Landois
Présidente de l'AMAPA
Octobre 2020